

**DEPARTEMENT DU FINISTERE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA FORÊT-FOUESNANT**

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

DU 15 JUIN 2022

Le quinze juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures, s'est réuni en la Mairie à La Forêt-Fouesnant sous la présidence de Mme Dominique HAMON, Vice - Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Mme HAMON Dominique, Mme BODIVIT Mylène, Mme STEPHAN Francine, M. LAVENANT Philippe, M. TUDAL Philippe, Mme COSSEC Liliane, Mme OULC'HEN Madeleine, Mme GLEONEC Yvonne, M. PYATZOOK Daniel

AVAIT DONNE PROCURATION : M. GOYAT Daniel à Mme HAMON Dominique.

ABSENTS : Mme PERCHOC Laurence

M TUDAL Philippe a été élu secrétaire de séance.

I) APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 mars 2022

Le procès-verbal du conseil d'administration du 31 mars 2022 a été approuvé à l'unanimité.

II) REPAS ET COLIS DES AINES

2.1) repas des aînés choix du traiteur:

Cinq traiteurs ont répondu: Kemper gastronomie, Thierry Gastronomie HDMS, Les jardins du priauré, Calypso, Ravalec.

Deux sociétés ont été retenues:

1^{er} choix: Société Thierry et 2^e choix Société Ravalec.

Le choix final sera déterminé après réponses à des questions complémentaires.

Les menus arrêtés sont les suivants :

Choix 1 : Société Thierry : Cassolette de cabillaud, rôti de veau, gratin dauphinois et poêlée champêtre, duo de fromages, délice de Trévarez sauce caramel.

Choix 2 : Coquille de noix de st Jacques sauce normande, ballotine de pintade et tomates confites, assortiment de légumes de saison, Breizh tiramisu.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **Décide** de nommer Mmes Francine STEPHAN et Mme Madeleine OULC'HEN, coordonnatrices de l'organisation du repas des aînés
- ✓ **Fixe** le prix du repas des aînés 2022 à 45 € par personne.
- ✓ **Fixe** la date du repas au 16 octobre 2022 au Nautile.

- ✓ **Décide** que les inscriptions pour le repas des aînés 2022 s'effectueront en mairie comme l'an passé lors de journées de permanence fixées préalablement les 7 et 14 septembre (par téléphone ou présentiel)

2.2) tarif demandé aux accompagnateurs :

Sur proposition de la vice-présidente le Conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ Fixe la somme de 23.00€ par convive accompagnatrice.

2.3) choix des illustrations menus et invitation (participation école, ALSH et espace jeunes).

Plusieurs dessins ont été réalisés par les enfants de l'école Encre marine et par les enfants du pôle enfance.

A été retenu par le Conseil d'administration à l'unanimité le dessin de Louis (CM1) pour la carte d'invitation et celui de Ronan B pour le menu.

2.4) La mise sous pli sera effectuée par les agents le 25 août 2022.

2.5) Organisation des inscriptions :

Les inscriptions pour le repas et les colis se feront les mercredis 7 et 14 septembre par les membres du CCAS de 10.00 h à 12.00 h et de 14.00h à 17.00 h afin de pouvoir recevoir les appels téléphoniques. Mme HAMON vice-présidente indique avoir modifié les dates afin de permettre les autres inscriptions liées aux festivités de la quinzaine forêt bleue.

Le Conseil d'administration adopte ce mode d'organisation à l'unanimité.

De 10 à 12 h : Philippe LAVENANT, Madeleine OULCHEN, Mylène BODIVIT, Dominique HAMON.

De 14 à 17h : Yvonne GLEONEC, Dominique HAMON. Une autre réunion spécifique d'organisation sera prévue avant le 7 septembre 2022.

2.6) Animation :

Comme l'an passé, il est proposé l'animation du repas par l'orchestre Electronic. La tarification serait d'un montant de 280.00€ plus les cotisations GUSO. Les jeunes élus du CMJ seront présents au repas. A l'unanimité de Conseil d'administration valide cette animation et sa tarification.

III) COLIS DES AINÉS :

Pour les prévisions de commande de colis : Pré commander pour le même nombre de personnes quand 2021.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ Fixe l'âge à 80 ans pour commander un colis,
- ✓ Fixe le prix des colis 2022 pour une personne à 23.00 € et 30.00€ pour un colis couple,
- ✓ Choisit le prestataire « Esprit Gourmet »,
- ✓ Décide que les Forestois commanderont leur colis en mairie lors des permanences fixées préalablement,
- ✓ Fixe la date de distribution au 07 décembre 2022 au Nautile.

3.1 Choix du colis :

Après avoir étudié les diverses propositions, le choix du Conseil d'administration se porte sur le modèle « Réveillon solo » et « Réveillon duo » à l'unanimité.

L'organisation de la distribution au Nautile tout comme au domicile sera effectué lors d'un prochain conseil municipal.

IV) ETUDE DES DOSSIERS INDIVIDUELS

4.1. – Dossier N°1

Mme BAIL Assistante Sociale nous a soumis le dossier de Madame L.

Afin d'aider cette personne dans la prise en charge de la Taxe d'ordures ménagères d'un montant de 140.00€.

Mme HAMON propose de lui attribuer une aide du montant maximal de 140.00€ au regard de son reste à vivre et de cette situation particulière.

Le Conseil d'administration après délibération vote à l'unanimité l'octroi de l'aide à hauteur de 140.00 €.

V) QUINZAINE FORET BLEUE :

Mme HAMON présente la quinzaine bleue. Pour la première fois la commune via le CCAS fêtera la période dite « bleue » auprès des aînés. Ne pouvant tout réaliser sur une semaine la proposition de déploiement sur 2 semaines s'est imposée.

Présentation de la quinzaine :

1. Semaine du 3 au 9 octobre 2022 :

- la médiathèque : expo livres, quizz « connaissez-vous vos aînés ? », concours, lecture par les aînés aux enfants des écoles,
- mardi 4 octobre : voyage à GUERLEDAN : mini croisière sur le lac, repas au restaurant, visite de l'abbaye de bon repos. Coût 61.00€ par personne. Il vous est proposé de demander la somme symbolique de 10.00€ pour chaque inscription d'un retraité forestois et 30.00 € pour les accompagnants. Pour 50 places, coût : 3050.00 € plus 2 accompagnateurs gratuits.

2. Semaine du 10 au 16 octobre 2022 :

- Médiathèque : fin du concours et tirage au sort des gagnants,
- Nautile : expo des photos journée Guerlédan,
- Cantine : possibilité de déjeuner avec les enfants pour 8 retraités sur inscription,
- Place de la baie : bus prévention « les marsoins en partenariat avec Mutualia (mutuelle communale). Sujet : bien être, un moment à soi/beauté et détente avec une socio esthéticienne.
- Nautile le 16 octobre : Repas des aînés. Tables et chaises doivent mises dans la salle et seront rangées par les agents communaux. Des sets de table seront confectionnés par les enfants pôle enfance et école pour chaque convive (qui pourra l'emporter en souvenir).

3. Les inscriptions seront prises lors des 2 permanences des membres du CCAS et poursuivies pour les retardataires jusqu'au 23 septembre par les agents.

Pas de prise de chèque ou d'espèces uniquement facturation par le trésor public (demander le nom et prénom, adresse pour envoi de la facture par le trésor public).

Matériel : des carnets type ex compta seront achetés –grands modèles-

Mme HAMON propose aux membres de voter sur l'ensemble des points cités.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- ✓ Approuve le montant demandé pour la sortie à Guerlédan,
- ✓ Approuve la programmation de cette quinzaine.

VI) DIFFICULTÉS DE PAIEMENT EDF :

Mme la vice-présidente indique qu'une seule nouvelle personne a contracté des dettes auprès du fournisseur d'énergie EDF depuis le précédent Conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19 h 50.

La Vice-Présidente,
Dominique HAMON